

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2015-39 du Comité syndical du Vendredi 30 Octobre 2015  
~~~~~

**PARTENARIAT 2015-2016 AVEC L'UNIVERSITÉ PAUL VALERY PORTANT SUR DES TRAVAUX
SUR LES « ÉNERGIES RENOUVELABLES – OPPORTUNITÉS ET POTENTIELS DE
DÉVELOPPEMENT »**

L'an deux mil quinze le trente octobre à dix heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 13 Octobre 2015.

Etaients présents ou représentés :	Christian BILHAC, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Audrey GUERIN, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Patrick MOROY, Béatrice NEGRIER, Yolande PRULHIÈRE, Frédéric ROIG (représenté par Jean TRINQUIER), Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Louis VILLARET. Suppléants : Berthe BARRE, Agnès CONSTANT, Georges PERRUGUES
Absents ou excusés :	Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Claude CARCELLER Alain CHALAGUIER, Patrick LAMBOLEZ, Denis MALET, Nicole MORERE, , Marie PASSIEUX, Marie Pierre PONS,-Claude REVEL, Michel SAINTPIERRE
Invités : 27 ; Quorum : 14 ; Présents ou représentés : 18	

Vu que le Pays Cœur d'Hérault s'est engagé dans un Plan Climat Energie Territorial dont le plan d'actions va être finalisé cette fin d'année 2015

Vu que ce plan comprend une action de développement des énergies renouvelables sur le territoire,

Vu que le Sydel du Pays Cœur d'Hérault a établi un partenariat avec les responsables du master « Gestion des territoires ruraux, aménagement et développement local » de l'université Paul Valery et propose un cadre d'études aux étudiants du master pour des travaux de groupe depuis 3 années maintenant,

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

ARRIVÉ LE:

- 3 DEC. 2015

SOUS PRÉFECTURE
DE LODÈVE (34)

- ✓ D'approuver la mission pour 2015-2016 qui vise à construire un projet global de développement des énergies renouvelables au sein de la collectivité et de proposer des choix stratégiques et techniques adaptés aux besoins qui soient conformes aux orientations d'un Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), l'intégration de la production des ENR au bouquet énergétique du territoire dans le cadre est celui du PCET mais également celui du SCOT, qui comporte un volet énergie-climat et doit être pris en compte dans la réflexion et l'élaboration de l'atelier. Le SCOT est en cours de démarrage, et tous les éléments qui peuvent contribuer à son élaboration lui seront reversés.

Trois phases sont prévues, définies comme il suit :

- . Phase 1 : Diagnostic du développement des énergies renouvelables sur le Cœur d'Hérault – opportunités et potentiels de développement
- . Phase 2 : Prospective, potentiels & gisements avec le recollement d'informations existantes, une agrégation et une représentation par CC
- . Phase 3 : Propositions de dispositifs, d'actions pour le développement des énergies renouvelables en Cœur d'Hérault

La restitution de ce travail se fera sous la forme d'un diagnostic consultable, de données téléchargeables et d'une présentation orale par les étudiants.

- ✓ D'approuver la durée et le montant de la mission : pendant 4,5 mois la mission sera réalisée par un groupe de 5 étudiants en Master 2, basés à Montpellier. Le coût de cette mission est de 1 750 € TTC.
- ✓ D'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 2 novembre 2015
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 2 novembre 2015

Publiée le 2 novembre 2015

Transmise le 2 novembre 2015

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET

